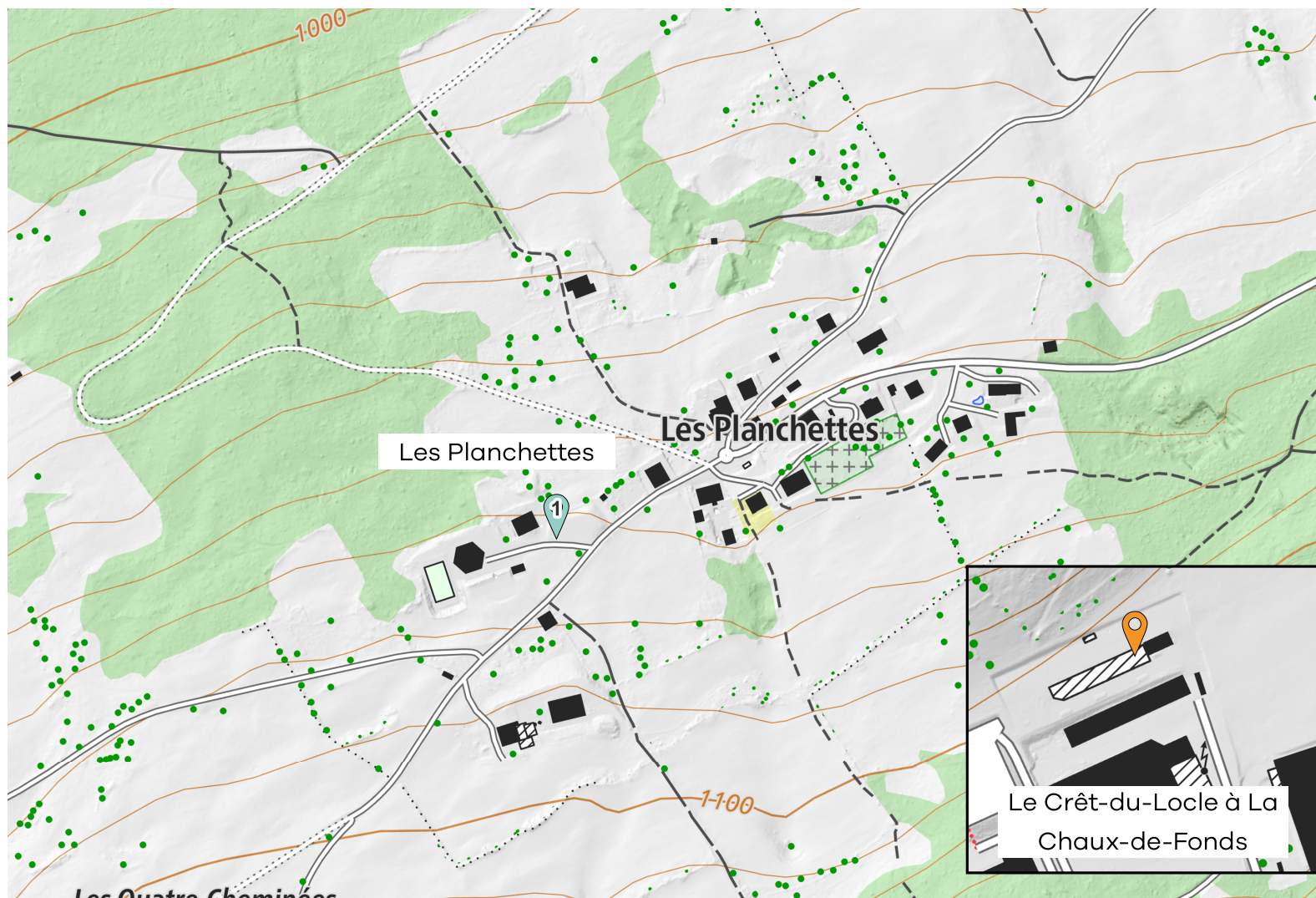




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint

 Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Les Planchettes



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Convention intercommunale

La Commune des Planchettes possède une convention avec la ville de La Chaux-de-Fonds concernant l'accès :

- à la **déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche**
- à la **déchetterie - Marais 6**
- aux **"Ecopoints"**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

Place du Pavillon :

Merci de respecter la tranquillité du voisinage et de fermer la porte du Cabanon déchets.

Ma DÉCHETTERIE

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche : tous les déchets encombrants et valorisables des ménages. Ouverture lundi 13h30-18h, mardi à vendredi 8h30-12h et 13h30-18h (mercredi jusqu'à 19h), samedi 8h30-16h30.

Déchetterie du Marais : Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h00 (Fermé mercredi matin), samedi 8h30-16h30.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos

Bureau communal

Village 10
2325 Les Planchettes
032 913 44 88
commune.planchettes@ne.ch
www.les-planchettes.ch

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Se référer à la réglementation en vigueur.
A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,
PAS DANS
LA NATURE!



LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**





Comment bien trier ?



Ordures ménagères SacNEVa
- Place du Pavillon
- Aux Ecopoints, La Chaux-de-Fonds



Verre
- Place du Pavillon
Merci de respecter les heures de dépose et la tranquillité du voisinage



Ferraille (objets métalliques)
- Déchetterie intercommunale



Carton propre
- Déchetterie intercommunale



Appareils électriques et électroniques
- Place du Pavillon
- Par les points de vente
- Déchetterie intercommunale



Capsules Nespresso (aluminium)
- Par les points de vente
- Déchetterie intercommunale



Déchets inertes (petites quantités)
- Déchetterie intercommunale



Dépouilles d'animaux
- Ne pas enterrer les dépouilles et les amener au centre collecteur à Montmollin 032/731 12 85 ou Cremadog à Montmollin 032/731 20 30



Flacons en plastique avec bouchon
- Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si métal ou alu dans la benne à la déchetterie intercommunale, sinon dans un sac à ordures officiel.



PET
- Place du Pavillon
- Par les points de vente



Déchets spéciaux des ménages
- Déchetterie intercommunale
- Par les points de vente



Bois
- Déchetterie intercommunale



Berlingots / Briques à boissons
- Sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ils ne peuvent pas être recyclés.



Pneus
- Dépôt des véhicules usagés, Les Foulets, La Chaux-de-Fonds



Tubes lumineux (néon) / LED
- Par les points de vente
- Déchetterie intercommunale



Cendres de bois
- Sac à ordures officiel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises plusieurs jours.



Sagex
- Déchetterie intercommunale



Textiles et chaussures
- Centre de collecte
- Déchetterie intercommunale



Piles et accumulateurs
- Aux Ecopoints, La Chaux-de-Fonds
- Par les points de vente
- Déchetterie intercommunale



Médicaments
- Par les pharmacies



CD
- Déchetterie intercommunale
- Par les points de vente



Déchets compostables ménagers
- Centre de compostage des Bulles, La Chaux-de-Fonds



Aluminium et boîtes de conserve
- Place du Pavillon
- Aux Ecopoints, La Chaux-de-Fonds
- Déchetterie intercommunale



Cartouches d'encre pour imprimantes
- Par les points de vente.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
- Dans un sac à ordures officiel.



Huiles minérales et végétales
- Aux Ecopoints, La Chaux-de-Fonds
- Déchetterie intercommunale



Papier
- Aux Ecopoints, La Chaux-de-Fonds
- Déchetterie intercommunale



Plastiques agricoles
- Vadec SA à La Chaux-de-Fonds



Robidog
- Centre du village
- Secteur Bois Besson



COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1 Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2 Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballe les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.



3 Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4 Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).



Utilisation du Cabanon des déchets Déchets inertes & Flaconnage plastique

Afin de maintenir les coûts de gestion et d'éviter que notre cantonnier doive régulièrement éliminer des objets qui ne devraient pas se trouver dans le cabanon des déchets situé à côté des Moloks. **Nous rappelons que les déchets inertes et que les flaconnages plastiques doivent être apportés directement par les concitoyens à la Déchetterie intercommunale.**

Le dépôt d'appareils électriques et électroniques de taille conséquente doit faire l'objet d'une annonce à la commune.

Les autorités communales font appel à votre bon sens et à votre civisme.

Toutefois, veuillez prendre note que tout dépôt non autorisé peut faire l'objet d'une dénonciation au Ministère public.



LE CONSEIL COMMUNAL

FLACONNAGE



LES PLASTIQUES TELS BARQUETTES, FILMS, POTS DE YAOURTS, ...
NE SONT PAS ADMIS

